

Publiée le 3/10/2023

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

ID : 014-200065589-20230928-2023\_133-DE

**COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
VAL ES DUNES**  
1 rue Guéritot  
14370 ARGENCES  
☎ 02 31 15 63 70

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune d'Émiéville sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Etaient présents : M. Gilbert GEMY, Mmes Florence GUERIN, Marie-Françoise ISABEL, Lydie MAIGRET, M. Jacques-Yves OUIN, Mmes Marianne TURPIN, Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, MM. Philippe PESQUEREL, Guillaume LECOEUR, Mme Magali LONCLE, M. Eric MARGERIE, Mme Sophie de GIBON, MM. Eric DUVAL, Michel CRUCHON, Laurent DECLERCK, Stéphane AMILCAR, Mme Régine ÉNÉE, MM. Philippe PIARD, Henri LEHUGEUR, Mmes Coralie ARRUEGO (départ à 21h06), Alexandra LEPINAY, M. Matthieu PICHON, Mme Sylvie SALLE, MM. Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Mme Patricia LECOMTE, MM. Didier LEMONNIER, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. Dominique DELIVET (pouvoir à Joël DUGUEY), Thomas LEROY (pouvoir à Marianne TURPIN), Mme Florence SERANDOUR (pouvoir à Nathaly MONROCQ), MM. William HERFORT, Alain PORQUET (pouvoir à Philippe PIARD), Stéphane CASTEL, Alexandre PIGEONNIER (pouvoir à Coralie ARRUEGO), Alain BOHEME, Mme Laurence MORIN (pouvoir à Patrice MARTIN).

Secrétaire de séance : M. Michel CRUCHON

Date de convocation :  
21.09.2023  
Date d'affichage  
21.09.2023

-----  
Nombre de conseillers :  
En exercice 39  
Présents 30  
Titulaires 30  
Suppléants 0  
Pouvoirs 6  
Votants 36  
21h06 : départ titulaire -1  
Pouvoir -1  
Votants 34  
  
Quorum 20

### Délibération n° 2023 / 133

**Objet : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Avenant n°1 à la convention d'intervention de l'EPFN sur la friche « Truck & Stores » à Ouézy**

L'objet du présent avenant est de préciser le contenu des études menées par l'EPF Normandie, dans le cadre du potentiel projet de renaturation de la friche « Truck & Stores » à Ouézy et d'initier sur ce site une étude sur le potentiel de compensation écologique pouvant préfigurer d'un futur site pilote.

Vu la délibération n°2022/172 du Conseil communautaire de Val ès dunes du 15 décembre 2022,

Vu la Commission Permanente de la Région Normandie en date du 4 juillet 2022,

Vu la convention signée en date du 23 janvier 2023,

Vu la réflexion menée par la CDC sur le potentiel de renaturation de cette friche, les études menées par l'EPF intégreront les enjeux de désartificialisation du site et sa préfiguration paysagère, en vue d'une renaturation.

A titre prospectif et afin d'aider à la décision, les études porteront sur l'analyse du potentiel de compensation de ce site au titre du ZAN, au regard de potentiels projets de construction sur le territoire de la CDC sur des parcelles non urbanisées à ce jour (besoins d'extension de ZAE notamment). A ce stade, la réflexion de la CDC porte sur 2 sites potentiels en extension de ZAE existantes.

L'article 2 « Consistance de l'intervention » de la convention du 23 janvier 2023 est remplacé par le texte suivant :

« L'étude comprend :

- Les études de maîtrise d'œuvre préalables à la déconstruction dans le but d'apprécier la faisabilité et les coûts de désamiantage et démolition intégrant les diagnostics techniques (amiante et plomb, diagnostic PEMD, ...)
- Les études relatives à la pollution des sols et la définition des mesures de gestion adaptées au futur usage
- Une étude biodiversité sur le site de la friche « Truck et Store » à Ouézy afin d'identifier les enjeux de biodiversité existants et à préserver, et d'appréhender le potentiel de compensation écologique du site dans le cadre d'une renaturation.

Ces prestations permettront d'affiner les estimations financières dans la perspective des travaux de démolition qui feront l'objet d'une programmation ultérieure. »

Les autres dispositions de la convention du 23 janvier 2023 restent inchangées.

Il convient d'autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 à la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « Truck & Stores » à Ouézy.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ Acte la passation d'un avenant n°1 à la convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « Truck & Stores » à Ouézy ;

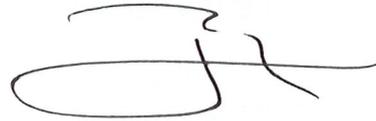
↳ Autorise M. le Président à signer le document correspondant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,  
Michel CRUCHON



Le Président,  
Philippe PESQUEREL



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*